



NL/FF

--ooOoo--

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

--ooOoo--

**La situation financière :**

Pour rappel, les tarifs applicables pour l'exercice 2016 sont les suivants :

TYPE DE REDEVANCE	COÛT UNITAIRE TVA 10 % TTC
Contrôle des systèmes inférieurs ou égaux à 20 EH	
* Conception	34,41 €
* Réalisation	137,63 €
Contrôle des systèmes supérieurs à 20 EH	
* Conception	52,14 €
* Réalisation	166,83 €
Contrôle de faisabilité sur CU, DP, PA	34,41 €
Contrôle de diagnostic, de fonctionnement	112,61 €
Contrôle technique vente	156,40 €
Frais de déplacement sans visite	41,71 €
Redevance pour prestations administratives	31,28 €
Frais pour formation de professionnels	31,28 €/h

Les recettes du service attendues s'élèvent à 178.000,00 €. (Contrôles divers, pénalités et aide à la performance épuratoire de l'Agence de l'eau)

Il est rappelé que les pénalités pour refus de contrôle représenteront la majoration de 100 % du coût des contrôles qui auraient dû être réalisés, seront mises en place à compter de 2016.

Les dépenses de gestion courante du service assainissement non collectif s'élèvent à 152.148,63 € (charges à caractère général pour un montant de 18.248,63 € et charges de personnel pour un montant de 133.900,00 €).

#### **Les effectifs :**

Il y a actuellement 3 agents. La hausse des charges de personnel correspond au recrutement d'un agent. Cela permettra de réaliser davantage de diagnostics et le cas échéant, d'appliquer des pénalités afin d'être en conformité avec la réglementation.

#### **Les investissements :**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3.000,00 € (ordinateur, mobilier). Pour information, l'opération relative à la réhabilitation des installations autonomes et pour lesquelles les particuliers perçoivent des subventions est reportée dans les restes à réaliser.

Aucun emprunt n'a été contracté pour ce service. DOCUMENT DEVENU EXÉCUTOIRE

à compter du 05 FEV. 2016